

Département de la Gironde

COMMUNE D'AUDENGE

Plan Local d'Urbanisme

**Pièce n°5 :
Documents graphiques du règlement**

• Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

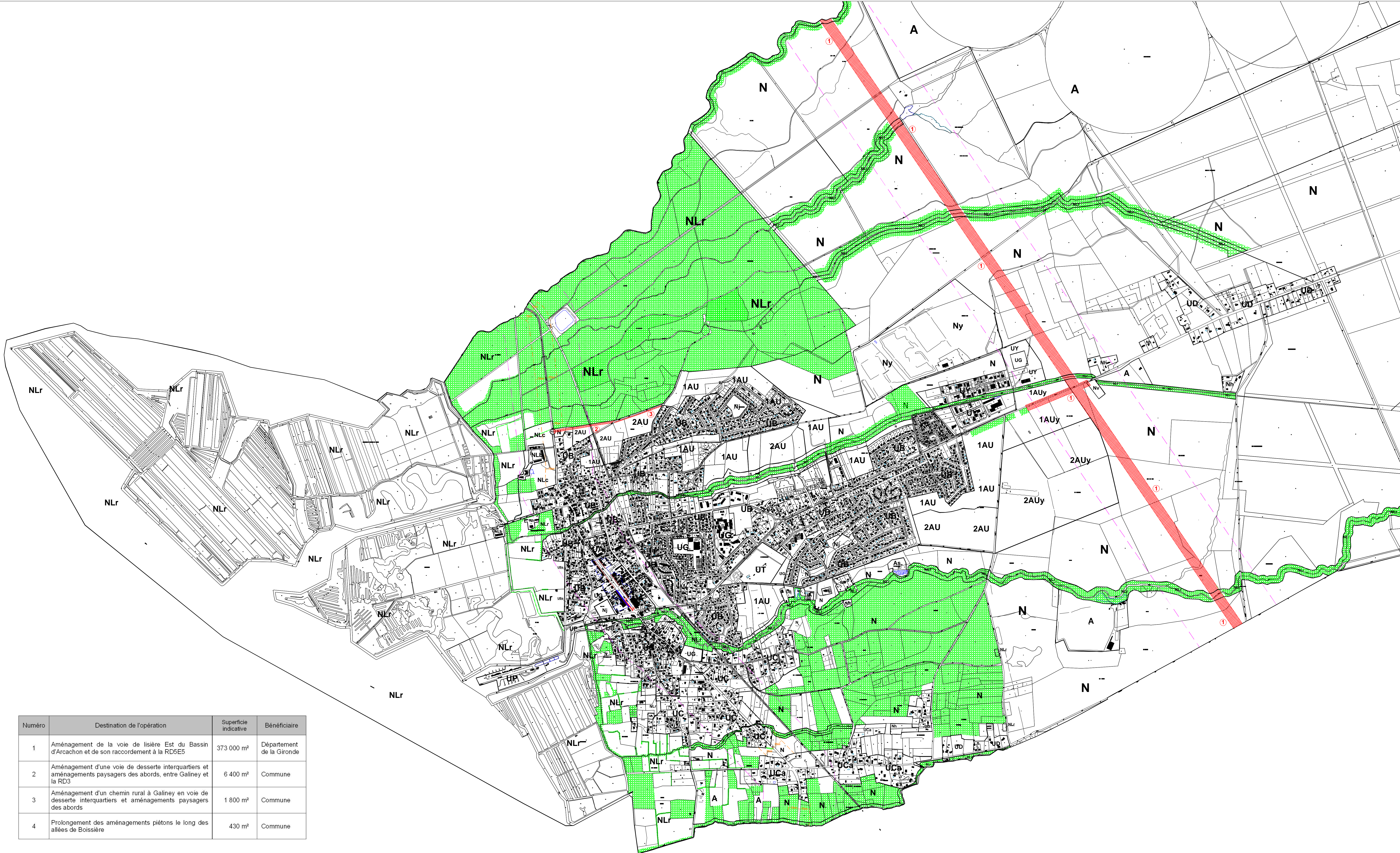
• Le Maire,

• Bureau d'études : CREHAM
202 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 00 25

Atelier BKM
8 place Amédée Larrieu
33000 Bordeaux
Tel : 05 56 24 20 94

La pièce n°5 "Documents graphiques du règlement" contient les éléments suivants :

- Pièce 5.1. : plan des secteurs urbains principaux d'Audenge au 1/5.000,
- Pièce 5.2. : plan de la partie Ouest d'Audenge au 1/10.000,
- Pièce 5.3. : plan de la partie Est d'Audenge au 1/10.000,
- Pièce 5.4. : plan des secteurs de quartiers d'Audenge, soit Lubec, Hougueyra et Pointe Emile au 1/5.000,
- Pièce 5.5. : plan de détail de la zone UA sur les allées de Boissière au 1/2.000.



- UA** Limite et classement des zones et secteurs de règlement
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour opération publique et numéro d'opération
- Recul minimal des constructions dans les espaces non urbanisés par rapport à l'axe de la RD3 (article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme)
- Limites des zones de bruit des infrastructures routières (RD3 et future voie de contournement), dans lesquelles s'appliquent les prescriptions d'isolation acoustique

Dispositions particulières d'implantation des constructions par rapport aux allées de Boissière (article 6 de la zone UA) :

- Limite du périmètre n°1
- Alignements bâtis à respecter dans le périmètre n°1
- Terrains compris dans le périmètre n°2, constructibles sous conditions

Numéro	Destination de l'opération	Superficie indicative	Bénéficiaire
1	Aménagement de la voie de lisière Est du Bassin d'Arcachon et de son raccordement à la RD5E5	373 000 m ²	Département de la Gironde
2	Aménagement d'une voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords, entre Galiney et la RD3	6 400 m ²	Commune
3	Aménagement d'un chemin rural à Galiney en voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords	1 800 m ²	Commune
4	Prolongement des aménagements piétons le long des allées de Boissière	430 m ²	Commune




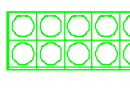

**Commune
d'AUDENGE**

Plan Local d'Urbanisme

**Pièce n°5.3 :
Document Graphique du Règlement**

Partie Est

Echelle 1/10.000ème

-  Limite et classement des zones et secteurs de règlement
-  Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
-  Emplacement réservé pour opération publique et numéro d'opération

Liste des Emplacements réservés

Numéro	Destination de l'opération	Superficie indicative	Bénéficiaire
1	Aménagement de la voie de lisière Est du Bassin d'Arcachon et de son raccordement à la RD5E5	373 000 m ²	Département de la Gironde
2	Aménagement d'une voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords, entre Galiney et la RD3	6 400 m ²	Commune
3	Aménagement d'un chemin rural à Galiney en voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords	1 800 m ²	Commune
4	Prolongement des aménagements piétons le long des allées de Boisière	430 m ²	Commune





Commune d'AUDENGE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.4 : Document Graphique du Règlement

Lubec - Hougueyra - Pointe Emile

Echelle 1/5.000ème

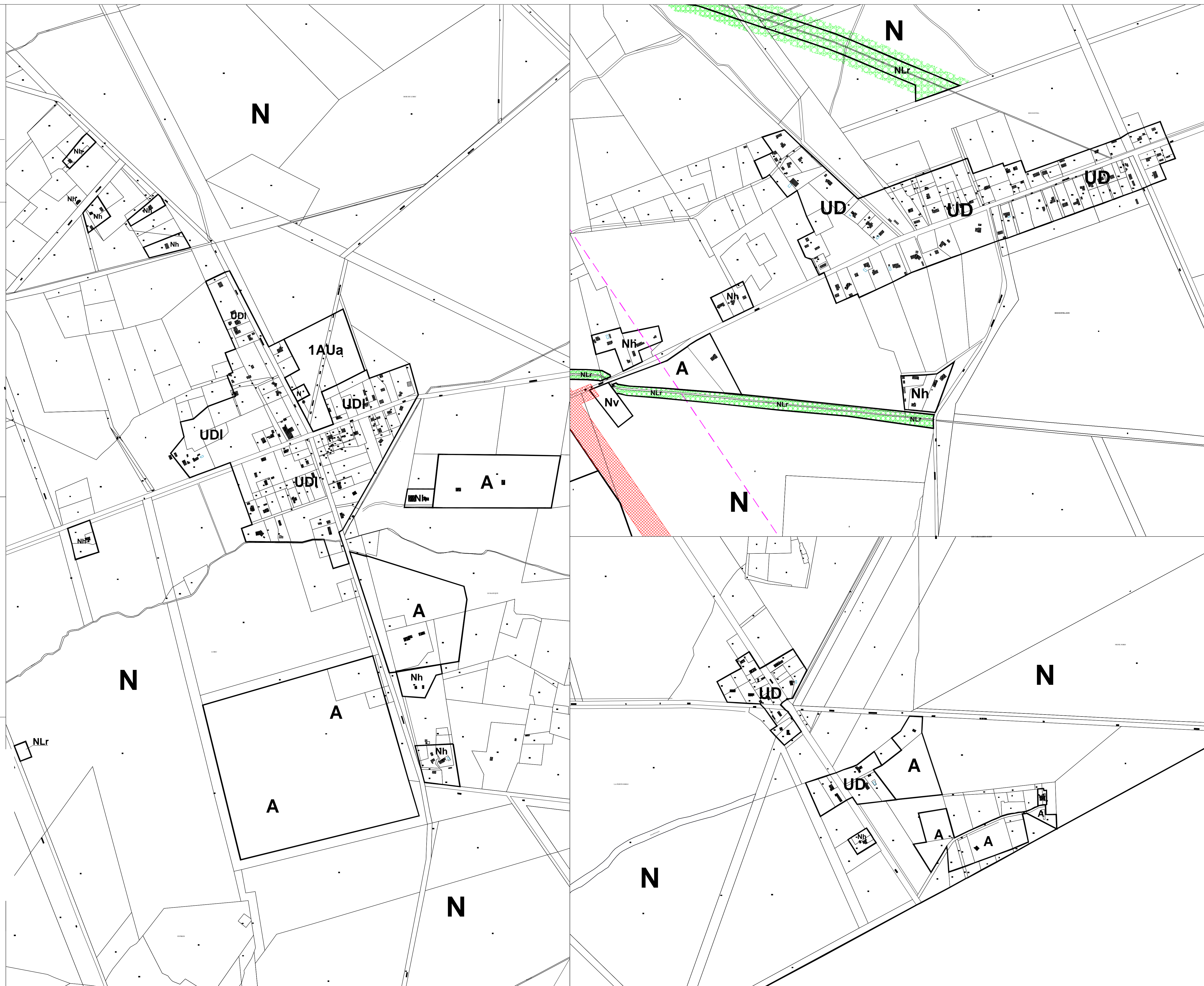
UD Limite et classement des zones et secteurs de règlement

 Espace Boisé Classé à conserver ou à créer

 Emplacement réservé pour opération publique et numéro d'opération

Liste des Emplacements réservés

Numéro	Destination de l'opération	Superficie indicative	Bénéficiaire
1	Aménagement de la voie de lisière Est du Bassin d'Arcachon et de son raccordement à la RD5E5	373 000 m ²	Département de la Gironde
2	Aménagement d'une voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords, entre Galiney et la RD3	6 400 m ²	Commune
3	Aménagement d'un chemin rural à Galiney en voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords	1 800 m ²	Commune
4	Prolongement des aménagements piétons le long des allées de Boissière	430 m ²	Commune





Commune d'AUDENGE

Plan Local d'Urbanisme

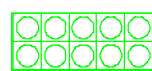
Pièce n°5.5 : Document Graphique du Règlement

Plan de détail :
Zone UA - Allées de Boissière

Echelle 1/2.000ème

UA

Limite et classement des zones et secteurs de règlement



Espace Boisé Classé à conserver ou à créer



Emplacement réservé pour opération publique et numéro d'opération



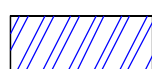
Limites des zones de bruit des infrastructures routières (RD3 et future voie de contournement), dans lesquelles s'appliquent les prescriptions d'isolation acoustique



Limite du périmètre n°1



Alignements bâtis à respecter dans le périmètre n°1



Terrains compris dans le périmètre n°2, constructibles sous conditions

Liste des Emplacements réservés

Numéro	Destination de l'opération	Superficie indicative	Bénéficiaire
1	Aménagement de la voie de lisière Est du Bassin d'Arcachon et de son raccordement à la RD5E5	373 000 m ²	Département de la Gironde
2	Aménagement d'une voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords, entre Galiney et la RD3	6 400 m ²	Commune
3	Aménagement d'un chemin rural à Galiney en voie de desserte interquartiers et aménagements paysagers des abords	1 800 m ²	Commune
4	Prolongement des aménagements piétons le long des allées de Boissière	430 m ²	Commune

